



ELECTION DU REPRESENTANT DES CLUBS à l'Assemblée Générale du Comité Départemental du Pas-de-Calais

-

APPEL A CANDIDATURE

L'élection du Représentant des clubs de l'Assemblée Générale du Comité Départemental aura lieu lors de l'Assemblée Générale du District ARTOIS le **14 juin 2024 à HAINES**.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert **du 16 avril 2024 au 15 mai 2024, à minuit**.

Toute candidature doit être transmise par courrier électronique, envoyé au District, à l'attention de la Commission de surveillance des opérations électorales, à l'adresse suivante : direction@artois.fff.fr

Rappels :

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, définies à l'**article 5 des Statuts du Comité Départemental**.

Article 5 :

- Résider sur le territoire de Comité Départemental.
- Être titulaire d'une licence au millésime de la saison en cours et s'il est licencié dans un club en être membre depuis plus de 6 mois.
- Avoir atteint la majorité légale et jouir de leurs droits civiques et politiques.
- Ne pas exercer de fonctions en qualité d'élu soit dans un District, soit à la Ligue.

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser les formulaires suivants :

- ✓ La déclaration de candidature
- ✓ La déclaration individuelle de non-condamnation du candidat.